

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 5 décembre 2022

convocation du 29/11/2022

Présidente : Mme Laurence DUVAL, Maire

Présents : Mesdames Laurence DUVAL, Agnès SERGENT, Maud CADARIO, Pauline DUPONT

Messieurs : Michel TRONEL, Francis VALLET-DUCLOS, Jean GRUMIAUX, Cyrille DESORMEAUX

Dominique MULOT, René GOBEAUT, Gilles BREANT, Christophe LEROUX, Vincent SORET.

Secrétaire de séance : Pauline DUPONT

La Séance est ouverte à 20h30

## 1. Délibération pour modification du tableau des emplois : création d'un poste d'adjoint administratif et d'un poste d'adjoint technique :

Les recrutements en CDD en juin 2022 de Madame Laetitia MARIE et de Monsieur Jérôme FLAMANT sont arrivés à terme. Satisfaits de leurs services, Mme Le maire informe les membres du conseil municipal qu'ils seront stagiaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il faut donc créer les postes correspondant à leurs situations :

- Un poste d'adjoint administratif pour Mme Laëtitia MARIE, sans modification d'échelon actuel.
- Un poste d'adjoint technique pour Monsieur Jérôme FLAMANT sans modification de l'échelon actuel.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité :

La création d'un poste d'adjoint technique

La création d'un poste d'adjoint administratif

Le tableau des emplois est modifié en ce sens.

## 2. Délibération pour Protection complémentaire sociale

Madame le maire expose au conseil municipal que depuis 2013, les agents municipaux qui le souhaitent, bénéficient d'une mutuelle labellisée de leur choix, avec participation communale suivant les critères suivants :

Agent : 10 € ; Conjoint : 5 € ; 1<sup>er</sup> enfant : 5 € ; 2<sup>e</sup> enfant : 2,50€ ; 3<sup>e</sup> enfant et au-delà : néant.

Aussi, la commune a délibéré le 14 mars 2022 pour d'adhérer à la mise en concurrence par le CDG27 pour la protection complémentaire sociale (mutuelle et maintien de salaire).

Le CDG27, après résultats de l'appel d'offre a retenu :

- MUTANE et PLUS pour la protection complémentaire sociale santé « mutuelle »
- MNT pour la protection complémentaire sociale prévoyance « maintien de salaire ».

Le conseil municipal décide à l'unanimité que la commune adhèrera à compter du 01 janvier 2023 et qu'il proposera une participation forfaitaire mensuelle de 25€ par agent pour la protection santé, et 10€ pour la protection prévoyance à la suite de l'avis favorable du comité technique saisi le 22 novembre 2022

## 3. Questions diverses

Les illuminations de Noël seront installées le 7 décembre 2022 par Team Réseaux.

Il va être demandé à Sécurifeu un devis pour la réalisation des plans d'évacuation manquants des locaux municipaux.

Il faut effectuer une vérification générale du réfrigérateur de notre salle polyvalente.

Une visite du système de chauffage (pompe à chaleur Air/Air) de la salle polyvalente de BRAY va être organisée.

### Dates à retenir :

- Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 23 janvier à 20h30
- Réunion de travaux : le mardi 10 janvier 2023 à 18h30.

La séance est levée à 23h00